Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202624-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton d'ANTRAIN

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 2 avril 2026

N° 2026/24

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 12
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 mars 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, Mme NOEL, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme RAULT, M. PERON, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS

Absents excusés : Mme MIRA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

8 - Objet : Désignation des délégués du conseil municipal pour le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).

Vu le code général de collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués du conseil municipal pour le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine.

Le Maire fait appel aux candidats.

Sont candidats :

Titulaire : M. Pascal DEWASMES
Suppléante : Mme Valérie DEBORD

M. Pascal DEWASMES, candidat, cède la présidence à M. FUSEL, 1er adjoint.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202624-DE

Les nominations de M. Pascal DEWASMES en tant que titulaire et Mme Valérie DEBORD en tant que suppléante prennent effet immédiatement en vertu du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine.

ADOPTÉ : à 12 voix POUR, M. DEWASMES et Mme DEBORD ne prenant pas part au vote

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 2 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

